

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-176 du 17 décembre 2025
Portant sur l'attribution du marché public d'assurance statutaire**

L'an Deux Mille vingt-cinq euros, le 17 décembre 2025 à 18 heures 00, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Polyvalente de la commune de Saint-Médard-la-Rochette sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62 – Quorum : 32		
Présents : 40	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 4	Exprimés : 44	CONTRE : 0
Excusés : 8	Abstention : 0	
Absents : 10		

Présents : Mme Françoise SIMON (commune d'Auzances), Mme Caroline LE CORRE (commune d'Auzances), M. Fabien JAMME (commune d'Auzances), Mme Leïlha BERTHON (commune d'Auzances), Christian SCARAMUCCIA (commune d'Auzances), M. Daniel FERRIER (commune de Basville), Mme Valérie SIMONET (commune de Bussière-Nouvelle), M. Serge PERRIER (commune de Chard), Mme Emilie BOUCHET (commune de Charron), M. Alexandre VERDIER (Commune de Chénérailles), M. Antoine GALINDO (commune de Chénérailles), M. Patrick MOUNAUD (commune de Flayat), M. Manuel NOVAIS (commune de Fontanières), M. Jean-Claude CONCHON (commune de Issoudun-Letrieix), M. Jean-Louis FAUCCONNET (commune de Lavaveix-les-Mines), Mme Georgine RAMOS (commune de Lavaveix-les-Mines), Mme Muriel COTENTIN (commune du Chatelard), M. Philippe MONTEIL (commune du Chauchet), M. Christian PAYARD (commune du Compas), M. Michel MAZET (commune des Mars), M. Jean-Michel SOULEBOT (commune de Lupersat), M. David SCHMIDT (commune de Mainsat), M. Jacques MOREAU (commune de Mainsat), Mme Marie-Françoise VENTENAT, commune de Mérinchal), M. Roland DESGRANGES (commune de Mérinchal), M. Alain LUQUET (commune de Peyrat-la-Nonière), Mme Bernadette MÉANARD (commune de Reterre), M. Pierre DESARMENIEN (commune de Rougnat), M. Patrice MORANÇAIS (commune de Saint-Chabrais), M. Jacques CORDIER (commune de Saint-Dizier-la-Tour), Mme Catherine PINLON (commune de Saint-Domet), M. Hervé TRIMOULINARD (commune de Saint-Médard-la-Rochette), Mme Céline LATOUR (commune de Saint-Médard-la-Rochette), Mme Elodie BREUIL (commune de Saint-Oradoux-près-Crocq), M. Gérard GUYONNET (commune de Saint-Pardoux-d'Arnet), M. Laurent GLOMOT (commune de Saint-Pardoux-les-Cards), Mme Sabrina PAROT (commune de Saint-Priest) suppléante de M. Jean-Claude DUBSAY, M. Alain GRASS (commune de Saint-Silvain-Bellegarde), M. David GRANGE (commune de Sannat), M. Pierre FAUCHER (commune de Semur).

Pouvoirs : Mme Laetitia LUQUET (commune de Chénérailles) donne pouvoir à M. Antoine GALINDO, M. Denis RICHIN (commune de Dontreix) donne pouvoir à M. Serge PERRIER, M. Jacques PAYARD (commune Lioux-les-Monges) donne pouvoir à Mme Muriel COTENTIN, Mme Marina VIALTAIX (commune de Mérinchal) donne pouvoir à M. Roland DESGRANGES.

Excusés : Mme Beatrice DESCLOUX (commune d'Afeille-Chatain), M. Jean-Paul JOULOT (commune de Bosroger), M. Christian ECHEVARNE (commune de Champagnat), Mme Gina VIRGOULAY (commune de La Chaussade), M. Félix BERGER (commune de Puy-Malsignat), M. Guy FONTVIELLE (commune de Rougnat), M. Jean-Paul WELZER (commune de Saint-Agnant-près-Crocq), M. Sébastien CHEFDEVILLE (commune de Saint-Bard).

Absents : M. Jean-Jacques BIGOURET (commune de Bellegarde-en-Marche), M. Brice SIMONET (commune de Brousse), M. Jean-Luc PIERRON (commune de Crocq), M. Frédéric PERRIER (commune de La-Mazière-aux-Bons-Hommes), Mme Denise GIRAUD LAJOIE (commune de La Serre-Bussière-Vieille), M. Thierry BOUDINEAU (commune de La Villeneuve), M. Yolande PLAS (commune de Mautes), M. Eric D'HULSTER (commune de Pontcharraud), M. René ROULLAND (commune de Saint-Georges-Nigremont), Mme Maryline BRUNET (commune de Saint-Maurice-près-Crocq).

Secrétaire de séance : M. Hervé TRIMOULINARD.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** les articles L 21-24-1, L 2124-2, R 2124-1, R 2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique ;
- **Vu** le marché public d'assurances statutaires lancé par appel d'offres ouvert (MP-202503- ID Dematis 1123666) le 13 octobre 2025 par la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ;
- **Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres pour l'analyse des offres et l'attribution en date du 9 décembre 2025 ;
- **Vu** la date de remise des offres le 18 novembre 2025 à 12h00 ;

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20251219-2025-176-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Considérant la remise d'une offre le 12 novembre 2025.

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 9 novembre 2025.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de :

- **RETENIR** l'entreprise classée première selon les critères retenus (valeur technique de l'offre et prix des prestations) conformément au règlement de consultation ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché public d'Assurances statutaires MP-202503 avec l'Entreprise CNP ASSURANCES.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 18 décembre 2025
Pour copie conforme, le 18 décembre 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET

Le ou La Secrétaire de Séance



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).